

L'ESSENTIEL

RAPPORT D'ACTIVITES

2016

À tous nos amis,
À tous nos indispensables soutiens,
particuliers et fondations,



Après avoir pris le temps de fêter en 2015 les 10 ans de BLOOM et de mesurer toutes les étapes franchies pour atteindre, parmi d'autres, les premières victoires vers l'interdiction au niveau européen du chalutage profond, l'équipe de BLOOM, toujours réduite en effectif mais redoutablement efficace, est repartie de plus belle sur plusieurs fronts. Notre objectif, plus que jamais : protéger l'océan et ses écosystèmes tout en maximisant les emplois durables dans la pêche et l'aquaculture.

Il est de plus en plus difficile d'ignorer le fait que l'océan perd inexorablement ses extraordinaires ressources car surexploité, pollué, impacté par les changements climatiques.

Dans cet inquiétant contexte, BLOOM poursuit sur son sujet phare : les méthodes de pêche destructrices en menant programmes de recherche, travail sur le terrain législatif, actions destinées au grand public, aux décideurs politiques et aux acteurs économiques également.

En soutenant le travail de BLOOM et en le relayant, en signant nos pétitions, en participant à notre financement, vous êtes les acteurs indispensables qui nous permettent d'avancer.

Merci à tous pour votre confiance.

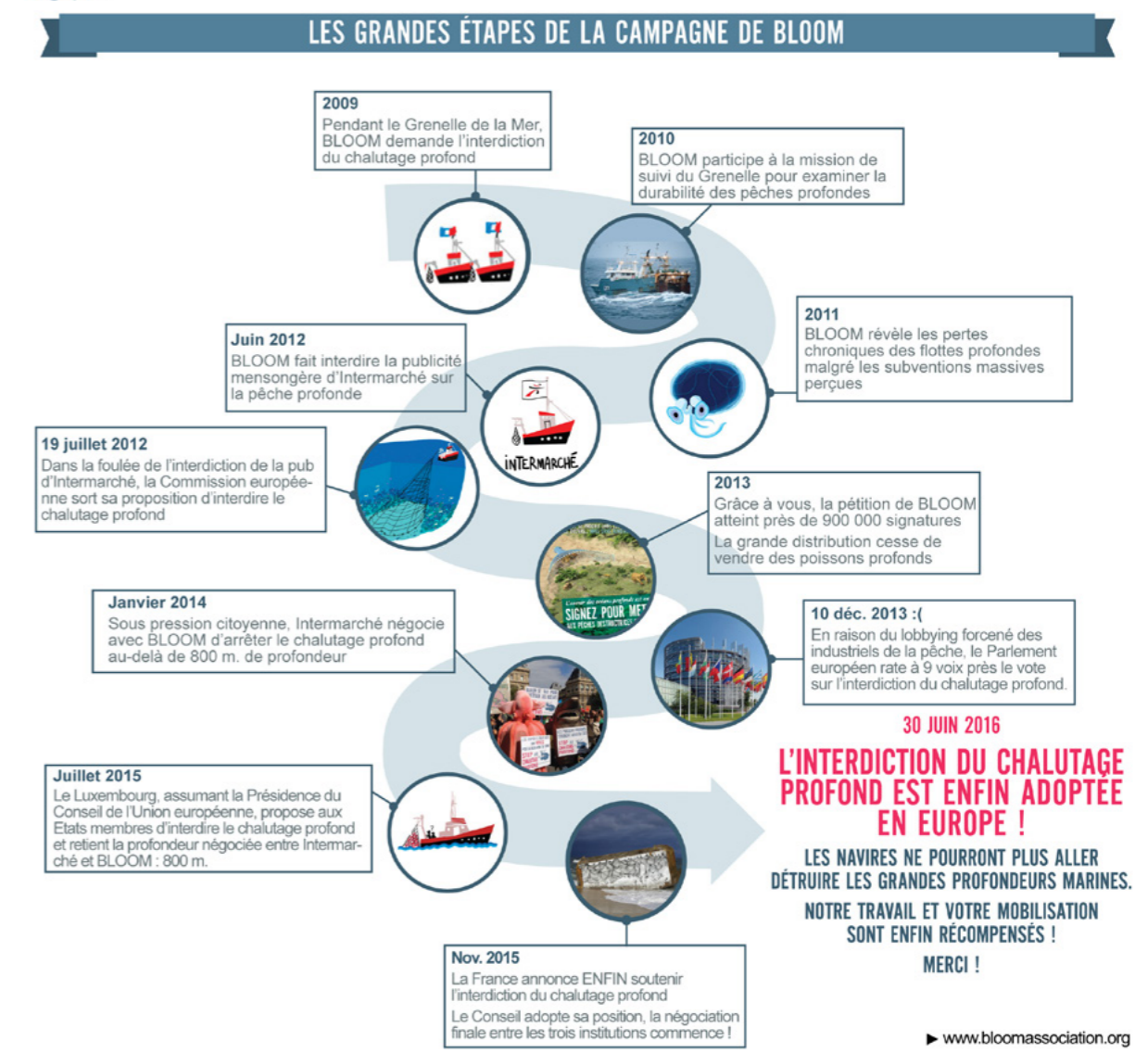
Claire Nouvian
Présidente

PROGRAMME DE TRAVAIL EN 2016

L'INTERDICTION DU CHALUTAGE PROFOND

Après quatre années de procédures législatives et près de quatre années supplémentaires de lobbying intense de la part des industriels de la pêche pour tenter d'empêcher, en amont, l'État français puis la Commission européenne de proposer l'interdiction du chalutage profond, un accord a été trouvé, le jeudi 30 juin, entre les trois institutions européennes (Parlement, Conseil, Commission) scellant la réforme du règlement encadrant la pêche profonde européenne.

NOTRE RÉUSSITE EST LA VÔTRE : VOUS AVEZ GRANDEMENT CONTRIBUÉ AU SUCCÈS DE NOTRE CAMPAGNE PÊCHE PROFONDE !



► www.bloomassociation.org

Les trois institutions ont adopté une série de mesures importantes pour la protection des écosystèmes profonds européens, notamment l'interdiction du chalutage profond dans toutes les eaux européennes au-dessous de 800 mètres de profondeur et un mécanisme juridiquement contraignant de fermeture de zones abritant ou susceptibles d'abriter des écosystèmes marins vulnérables tels que des coraux.

Le futur règlement « pêche profonde » remplacera celui de 2002, faible et inadapté, qui sert aujourd'hui encore de cadre légal à la pêche profonde. L'Union européenne se dote ainsi d'un cadre réglementaire à la hauteur des résolutions votées par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la pêche profonde.

Nous avons réussi l'impossible ! Avec un budget minuscule mais des soutiens providentiels, nous avons réussi des tours de force mémorables comme le fait de suspendre pendant presque trois mois, au-dessus des voies ferrées de la Gare du Nord, deux immenses affiches spectaculaires de 110 m chacune, appelant les élus à dire NON au chalutage profond, ou de réunir près de 900 000 signatures à notre pétition, ce qui en fait la pétition environnementale la plus importante de l'histoire de France à notre connaissance.



Sans le soutien de centaines de milliers de citoyens qui ont mis la pression à Intermarché pour que le groupe cesse le chalutage profond, l'UE n'aurait jamais adopté cette interdiction. Nous espérons que les citoyens ont conscience que cette victoire est la leur et que sans leur mobilisation et leur soutien financier, les ONG ne peuvent pas faire de miracles.

SUBVENTIONS PUBLIQUES

BLOOM a lancé en 2011, avec le soutien de The Pew Charitable Trusts, un projet de recherche sur les subventions allouées au secteur de la pêche en France. Les aides publiques ont en effet été identifiées par de nombreux experts comme le principal facteur de la surpêche à l'échelle mondiale. Une transformation profonde du secteur nécessite de s'attaquer aux causes structurelles de la surexploitation des ressources halieutiques. Ce travail inédit mettra non seulement un terme au règne de l'opacité qui prévaut depuis des décennies sur ce sujet en France, de savoir enfin comment sont utilisés ces fonds publics et qui en sont les bénéficiaires. L'analyse critique de ces données permettra de disposer de toutes les informations nécessaires à une réforme profonde des politiques publiques en France et en Europe.

Le travail de BLOOM sur les subventions allouées à la pêche française a démarré en 2011 par l'analyse des aides distribuées dans le secteur des pêches industrielles chalutières et la publication en mai 2011 d'un rapport de 124 pages : « *Le profil écologique et socio-économique des pêches profondes* », une étude inédite sur la pêche profonde en France montrant que les deux principales flottes pratiquant la pêche au chalut de fond jusqu'à 1 500 m dans l'Atlantique Nord-Est avaient touché plusieurs millions d'euros de subventions publiques : la flotte du groupe Intermarché (Scapêche) et la flotte boulonnaise Euronor. BLOOM avait révélé le déficit chronique des flottes malgré les aides de l'Union européenne et de l'État français d'après une analyse des comptes des entreprises. L'étude de BLOOM montrait que les aides substantielles allouées aux flottes de pêche profonde maintenaient artificiellement une activité destructrice de la ressource et du milieu marin et en cela, bafouaient les objectifs fixés par l'Union européenne.

En 2014, le projet d'Observatoire financier de la pêche en France (OFPF) se dote d'un comité de pilotage composé de cinq experts en économie et en sociologie. En janvier 2015, une chargée de mission

a été recrutée. Doctorante en Science Politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Valérie Le Brenne consacre sa thèse aux subventions allouées au secteur de la pêche en France au sein de BLOOM. Un travail scientifique de longue haleine freiné par la réticence des administrations à fournir des données. Le 6 avril 2016, nous obtenons enfin un premier jeu de données de subventions publiques du Fonds Européen pour la pêche accordées au secteur entre 2007 à 2013, mais celui-ci est de piètre qualité et incomplet.

LABELS

La mission initiale des écolabels est de contribuer, via une solution de marché, à une gestion durable des ressources marines et à la transition des pêches mondiales vers un modèle respectant l'humain et l'environnement. Étant donné que les labels sont les interlocuteurs privilégiés des pêcheries et des distributeurs qui offrent aux produits de la pêche des débouchés commerciaux, ils jouent un rôle intermédiaire puissant, en bien ou en mal. Si les écolabels fixent, avec les distributeurs, une feuille de route ambitieuse pour les pêcheries du futur, ils entraînent mécaniquement une transformation en aval des pratiques de pêche. Si au contraire, les labels amoindrissent les standards de la durabilité dans une volonté commerciale de croissance rapide, ils offrent une voie royale de greenwashing à la mauvaise foi industrielle.

C'est en raison de leur rôle central que BLOOM consacre aux labels une partie de son temps et de son expertise. C'est pourquoi nous avons mis en place un programme de recherche sur ces labels, car bien qu'il existe quelques standards internationaux liés à la certification des produits de la mer, il ne semble y avoir aucun recours réel contre les certifications abusives ou contre une entreprise qui décide de qualifier ses propres produits comme étant issus d'une « pêche durable » sans contrôle externe. Pour l'acheteur non averti : impossible de faire la distinction entre les macarons vides de sens et un écolabel vertueux.

L'année 2016 a surtout consisté en une analyse des cahiers des charges et du fonctionnement des écolabels certifiant les produits de la mer et existant sur le marché français, en parallèle d'un travail de veille scientifique sur la certification abusive de produits de la mer et sur une réflexion plus large autour du développement des écolabels certifiant les produits de la mer.

Nous avons pris la parole publiquement à plusieurs reprises au sujet du label Marine Stewardship Council (MSC), le plus connu et le plus répandu :

● **En octobre**, nous mettons en garde le MSC au sujet de la certification annoncée de l'empereur en Nouvelle-Zélande, un poisson pêché au chalut profond, dont la maturation et reproduction tardives le rendent extrêmement sensible à la pression de pêche. Malgré notre objection au processus de certification avec d'autres partenaires (Deep Sea Conservation Coalition, Greenpeace et ECO-NZ), cette pêcherie est certifiée début décembre.

● **En décembre**, nous réagissons également vivement à la quasi-certification de la pêche électrique par le label MSC — une méthode de pêche destructrice à laquelle nous avons commencé à nous intéresser. Cela ne s'est joué qu'à 3% pour l'un des trois principes d'évaluation du MSC, les deux autres recevant la note nécessaire à toute certification. Loin d'être refroidi, le MSC publie dans la foulée un communiqué de presse encourageant les pêcheurs électriques à retenter la certification rapidement, car ne l'oublions pas : pour le MSC, « *des personnes considèrent que certaines pêcheries ne seront jamais durables, quoi qu'elles entreprennent. Elles ont tort* ». ¹

¹ <https://www.thetimes.co.uk/article/shoppers-urged-to-eat-vulnerable-fish-species-xjr7qkhhbq>

ACCORDS DE PÊCHE

Pour compenser la diminution des captures à proximité de nos côtes, de nouvelles subventions ont été allouées aux flottes des pays industrialisés dans le but d'étendre leurs activités dans des eaux plus lointaines. De nouveaux navires, plus puissants encore, ont été construits. Ces grands navires industriels ont déployé leur effort de pêche dans les eaux des pays en voie de développement par le biais d'accords de pêche, créés au début des années 1980 dans le but d'approvisionner les marchés occidentaux. Ces accords de pêche, quasi-unanimement dénoncés pour être inéquitables et opaques, posent un grave problème de sécurité alimentaire dans les pays en développement et peuvent conduire à une perturbation économique des équilibres locaux, à un affaiblissement de la gouvernance régionale, à l'augmentation de la corruption et des flux migratoires. In fine, la gestion inéquitable et court-termiste des ressources naturelles alimente la déstabilisation des systèmes politiques (y compris en Europe).

C'est pourquoi BLOOM a mis en place un programme de recherche sur ces accords de pêche, avec pour première partie en 2016 une étude réalisée par une stagiaire de l'Université de Bretagne Occidentale, sur les avantages (ou non) socio-économiques de ces accords pour les pays africains «partenaires»

Au cours des prochaines années, BLOOM va développer de manière significative ce projet afin d'étudier l'évolution des accords de pêche entre les pays d'Afrique concernés et les nations de «pêches distantes» telles que l'Union européenne, la Chine ou le Japon.

ENGAGEMENT DANS LA VIE PUBLIQUE

BLOOM est parfaitement identifiée dans le paysage public français, européen et international comme l'ONG de référence sur tous les sujets touchant à l'exploitation des ressources marines vivantes, avec une compétence précise reconnue sur le secteur de la pêche en France comme au niveau international.

Plaidoyer législatif 2016

BLOOM mène une activité de veille législative et de plaidoyer citoyen pour s'opposer à l'influence des lobbies industriels et tirer vers de meilleurs standards environnementaux et sociaux les textes réglementaires : Loi Biodiversité, Loi Économie bleue, Projet de loi de finances, Loi Sapin 2, Conseil des ministres européens pour la fixation des quotas de pêche...

Dans ce cadre, de nombreux amendements ont été proposés aux députés par BLOOM, malheureusement jamais retenus par nos élus.

LOI SUR LA BIODIVERSITÉ

En janvier 2016, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages est soumis à une consultation publique sur le site « Parlement et citoyens ». Les amendements qui auront recueilli le plus de votes seront examinés au Sénat lors des séances publiques qui se tiendront à partir du 19 janvier.

Fidèle à sa mission de protection de l'environnement marin, BLOOM a proposé cinq amendements portant sur le chapitre III relatif au Milieu marin. Les citoyens ont voté massivement pour les amendements proposés par BLOOM.

Passé un certain délai, seuls le rapporteur du projet de loi, le Républicain Jérôme Bignon, et la Ministre de l'Écologie, Mme Ségolène Royal, avaient le pouvoir de proposer des amendements de dernière minute jusqu'en séance.

Or M. Bignon et Mme Royal n'ont repris aucun des amendements de BLOOM à leur compte, malgré leur succès citoyen. Ils n'en ont même pas mentionné l'existence au cours du débat.

LOI ÉCONOMIE BLEUE

Quatre des cinq amendements proposés par BLOOM et plébiscités par les citoyens lors de la consultation sur le projet de loi « Biodiversité » (les amendements de BLOOM sont arrivés en tête du classement) ont été repris par des députés de divers partis dans le cadre de la proposition de loi n°2964 pour « l'Économie Bleue » des rapporteurs socialistes Arnaud Leroy et Bruno le Roux.

Cette proposition de loi « Économie Bleue » touche naturellement aux questions de biodiversité, de respect de l'environnement et d'utilisation durable des ressources marines. Il était donc logique que les amendements de BLOOM retiennent l'attention des élus.

Malheureusement, aucun n'a été adopté. L'ensemble des prises de parole à l'Assemblée donnait une idée claire du lobbying systématique fait auprès des députés par les grands lobbies industriels.

LOI SAPIN II

● Mars 2016

À l'occasion du Conseil des Ministres du 30 mars, les organisations de la société civile Anticor, ATTAC, BLOOM, CCFD-Terre Solidaire, Collectif Roosevelt, Justice et Paix, OCTFI, ONE, Oxfam France, Peuples Solidaires, ActionAid France, Réseau Foi et Justice Afrique Sherpa, Solidaires Finances Publiques et le Syndicat de la Magistrature se prononcent sur le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, ou « Loi Sapin 2 ». Elles publient une note conjointe de décryptage regroupant l'ensemble de leurs recommandations permettant de faire progresser la France sur le front de la lutte contre la corruption et pour la transparence de la vie économique.

● Avril 2016

16 organisations de la société civile invitent - par une pétition - tous les citoyens à s'engager en faveur d'une protection efficace des lanceurs d'alerte. Annoncé depuis 2015 par François Hollande, le projet de loi relatif à la transparence, la prévention de la corruption et la modernisation de la vie politique (dite « Loi Sapin 2 ») devait enfin doter la France d'une législation ambitieuse pour protéger les lanceurs d'alerte. Si le texte offre une véritable opportunité d'adopter les meilleurs standards internationaux pour lutter contre la corruption, il ne saisit pas, en l'état, l'occasion de protéger véritablement tous les lanceurs d'alerte.

Plus de 67 900 signatures ont été récoltées.

● Mai 2016

BLOOM utilise sa connaissance de terrain et son expertise pour faire des propositions d'amendements sur le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2), qui sera votée à l'Assemblée nationale début juin. BLOOM s'est penchée plus spécifiquement sur l'encadrement des lobbies, d'autres propositions portant sur la protection des lanceurs d'alerte, l'agence de lutte contre la corruption, l'encadrement des représentants d'intérêt et la transparence fiscale pour lutter contre l'évasion fiscale.

BLOOM lance également une pétition pour demander aux élus d'adopter des mesures concrètes et efficaces pour l'encadrement du lobbying.

Plus de 40 000 signatures ont été récoltées.



● Octobre 2016

Tous les espoirs étaient permis que le projet de loi «Sapin 2» relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique marque une rupture radicale dans la vie de la République et promulgue enfin des règles limitant le pouvoir d'influence des lobbies sur la décision publique. Malheureusement, le texte voté ne prend pas en compte les mesures proposées visant à mettre en œuvre une transparence réelle en forçant les lobbies à publier les positions, informations, et propositions normatives qu'ils soumettaient aux décideurs publics.

● Novembre 2016

Le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, ou «Loi Sapin 2», a été définitivement adopté mardi 8 novembre. L'occasion pour le collectif d'organisations de la société civile, spécialiste de la lutte contre la corruption et de l'évasion fiscale, de faire le point sur les avancées du texte et ses manquements, notamment sur la protection des lanceurs d'alerte, l'agence anti-corruption, la transaction pénale, l'encadrement des lobbies et le reporting pays par pays public.

À DESTINATION DES CONSOMMATEURS

En mars 2016 BLOOM met à jour la populaire rubrique «*mieux consommer*» de son site en expliquant comment, derrière la supercherie des étiquettes et des labels, s'approvisionner en produits issus de méthodes de pêche durable.

L'objectif : repenser notre consommation de poisson et orienter celle-ci vers les méthodes de pêche les plus vertueuses.

COMBAT CONTRE LES FAUSSES INFORMATIONS

En mars, BLOOM dénonce la désinformation inquiétante au cœur des institutions au sujet de l'état de santé des populations européennes de poissons. Nous démontrons avec force que, contrairement à ce qu'affirment la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture et le Secrétaire d'État chargé de la pêche, Alain Vidalies, 75% des stocks européens ne sont pas pêchés durablement. Notre analyse est reprise dans les médias et confirmée par une analyse de l'Association française d'halieutique, rassemblant de nombreux experts français des pêches.

BLOOM, en mai 2016, démonte point par point l'argumentaire du chercheur américain Ray Hilborn, ardent défenseur de la pêche industrielle, et prouve que sa recherche est financée par le lobby qu'il défend.

PARTICIPATION À DES COMITÉS ET COALITIONS

● IDDRI Institut du Développement Durable et des Relations Internationales

Participation au Comité de pilotage du projet «Durabilité de la filière thonière de l'océan Indien».

● MSC Marine Stewardship Council

BLOOM a rejoint en juin 2016 la gouvernance interne du label MSC, Label de «pêche durable» créé par en 1997 par le WWF et Unilever, en devenant membre de la chambre publique du Conseil des parties prenantes (participation au CA du MSC les 8 -10 novembre 2016 à Bali, Indonésie)

La chambre publique du Conseil des parties prenantes est composée de représentants d'ONG (Blue Ventures, WWF etc.) et de scientifiques (Université de Hong Kong etc.). Face à la chambre industrielle du Conseil des parties prenantes, composée de représentants de la pêche industrielle et de sa filière aval, il est difficile de peser dans les décisions du Conseil très fortement biaisées vers les intérêts industriels.

● Blue Ventures Beyond Conservation

Participation de BLOOM au Conseil Scientifique de Blue Ventures. Cette ONG britannique développe des approches novatrices dans le but de soutenir la conservation marine par et pour les communautés côtières. Blue Ventures travaille dans les zones où l'océan est vital pour la culture et l'économie locale et s'engage à protéger la biodiversité marine de manière à profiter aux populations côtières.

● CIEM Conseil International pour l'Exploration de la Mer

BLOOM obtient l'accréditation le 5 mai 2016 pour être observateur au Comité consultatif ACOM du CIEM. Organisation intergouvernementale créée en 1885 à Copenhague, regroupant aujourd'hui 20 pays (US, Canada, Russie et pays européens) le CIEM a pour objectif principal d'accroître les connaissances scientifiques sur le milieu marin et ses ressources vivantes et d'utiliser ces connaissances pour fournir des avis impartiaux aux autorités compétentes.

Le Comité consultatif ACOM est chargé de fournir des données scientifiques sur les stocks halieutiques en appui à la gestion durable des ressources et des écosystèmes marins dans l'ensemble de l'Atlantique Nord.

● **BLOOM fait partie depuis 2007 de la Deep Sea Conservation Coalition (DSCC)**, une coalition fondée en 2004 regroupant plus de 70 ONG, basée aux Pays-Bas, dont l'objectif est de protéger les océans profonds. La DSCC a rassemblé une équipe internationale composée de scientifiques, de politiques, d'experts en communication, d'avocats et de militants qui lui ont permis d'acquérir une réputation solide et de répondre aux préoccupations internationales concernant les effets néfastes du chalutage profond au sein de l'ONU, du Parlement européen et lors de forums internationaux.²

² www.savethehighseas.org

SENSIBILISATION ET PÉDAGOGIE

EXPOSITION ABYSSES

L'exposition itinérante « Abysses », de Claire Nouvian, a été inaugurée en 2007 au Museum National d'Histoire Naturelle de Paris. Depuis, elle continue d'attirer chaque année des milliers de visiteurs et a dépassé les 2,4 millions d'entrées !

En 2016, c'est le Museum d'Histoire Naturelle de Neuchâtel en Suisse qui ouvre ses portes à l'exposition Abysses.

MUSÉE DE LA MARINE EXPOSITION DANS LES MAILLES DU FILET

Une exposition contemporaine : quand l'actualité entre au musée...

Victime de la surpêche, la morue a, en quelques années, quasiment disparu de l'Atlantique nord-ouest à la fin du XXème siècle.

Cette histoire a incité le Musée de la Marine à élargir le questionnement : comment les ressources de la mer peuvent-elles continuer à nourrir une population qui s'accroît ? Que peut être une pêche durable et responsable ? Quelles espèces le consommateur peut-il privilégier ?

Cette dernière partie a été élaborée en collaboration avec BLOOM afin qu'elle prenne en compte tous les impacts de la pêche. Toutes les problématiques reliées à la pêche et à la diminution des ressources marines y sont évoquées avec précision et avec de nombreux témoignages de personnalités de la préservation des océans.

BLOOM et ses partenaires pédagogiques étaient présents lors du week-end des écrivains en mars 2016 et a participé à trois conférences sur le thème de la pêche durable, des subventions allouées à la pêche et de la gestion de la pénurie.

BLOOM, PARTENAIRE DU FÉLIPÉ 2016 THÈME OcéAN

L'Océan est à l'honneur lors de cette 14ème édition du Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie car il est, plus que jamais, au cœur d'interrogations écologiques majeures.

BLOOM a fortement contribué à l'organisation de cette édition qui s'est déroulée les 8 et 9 octobre 2016.

Conférence de Claire Nouvian en avant-première du Festival le 15 septembre 2016. Stand et ateliers organisés par BLOOM, conférence de Frédéric Le Manach, directeur scientifique de BLOOM.



CONTRIBUTIONS EDITORIALES

● Tribune de Claire Nouvian sur les abysses dans la revue RELIEFS.

● « *Et Nous vivrons des jours heureux* » Actes Sud, 2016

Actualiser le programme « *Les Jours Heureux* » du Conseil national de la résistance pour l'adapter aux enjeux actuels, tel était le projet à l'origine de la création du collectif intergénérationnel #LesJoursHeureux. Ce dernier a accouché le 2 novembre de l'ouvrage « *Et nous vivrons des jours heureux* » publié chez Actes Sud. Un recueil de textes pleins d'espoir. Le chapitre sur la pêche – écrit par Frédéric Le Manach et Claire Nouvian de l'association BLOOM – fait le constat suivant : l'environnement marin reste malade malgré quelques légers signes d'amélioration ; le secteur de la pêche française est en pleine déliquescence. Pourtant, les poissons sont un bien commun exploité en grande partie grâce à l'argent public. Il est donc indispensable de faire émerger une politique publique dont l'objet est de générer des emplois tout en préservant l'environnement.

● BLOOM partenaire du livre de Faustine Brunet « *Les poissons ont disparu ?* », éditions Bluedot. Bluedot a tissé un partenariat avec BLOOM afin d'apporter une dimension scientifique à l'ouvrage, notamment avec la présence d'une double page à la fin du livre, expliquant la situation actuelle, et de deux jeux pour découvrir le monde marin.

IMPACT MÉDIA

389 articles, passages dans les radios ou à la télévision, soit plus d'une reprise média par jour

Thèmes majeurs :

- 267 articles sur notre campagne pour l'interdiction du chalutage profond
- 65 articles sur nos activités de sensibilisation et de pédagogie
- 36 articles sur les activités de plaidoyer

BILAN FINANCIER

L'association BLOOM est une association loi 1901 enregistrée au Journal Officiel le 28 février 2005. Sa présidente est Claire Nouvian, fondatrice de l'association. Son siège social est situé 77 rue du Faubourg Saint-Denis, dans le 10ème arrondissement à Paris. Elle compte 7 salariés, dont une salariée en contrat d'apprentissage, et sa présidente est bénévole pour l'association.

Face à une situation financière préoccupante dans le courant du second semestre, BLOOM a su réagir rapidement. La diminution importante des charges et le recrutement en novembre d'une chargée de collecte ont permis un retour à l'équilibre dès 2016.

A elle seule, la collecte du mois de décembre a permis d'assurer 3 mois de trésorerie à l'association. A l'avenir, des campagnes de collectes réparties tout au long de l'année devraient désormais permettre d'assurer une bonne partie du financement de BLOOM.

La situation financière est encore fragile mais tout est en place pour asseoir BLOOM sur des bases solides.

BILAN ACTIF en €	2016	2015
Immobilisations	8 005	10 711
Stocks	8 440	10 900
Créances	82 598	58 762
Disponibilités	132 837	61 823
Charges constatées d'avance	1 448	1 026
TOTAL GÉNÉRAL	235 344	143 222

BILAN PASSIF en €	2016	2015
Fonds propres	12 316	84 471
Résultat net	60 664	72 155
Autres fonds associatifs	72 979	12 316
Dettes	144 945	110 431
TOTAL GÉNÉRAL	217 924	122 347

Exercice clos le 31 décembre de chaque année

BLOOM a été soutenue en 2016 par les fondations suivantes et les remercie pour leur soutien :
la Fondation PEW Charitable Trust, la Fondation Léa Nature, la Fondation 2050, le Fonds de dotation Animaux Sauvages, la Fondation Humus

RECETTES en €	2016	2015
Dons particuliers	299 414	231 886
Adhésions	6 025	1 930
Subventions Fondations	86 140	84 490
Dons entreprises	2 808	-
Produits financiers	150	246
Mécénat de compétences	16 229	
Autres revenus (Expo Abysses, droits d'auteur)	30 698	23 337
TOTAL GÉNÉRAL	425 235	341 889

DÉPENSES en €	2016	2015
Ressources humaines	303 536	294 376
Frais de fonctionnement	29 287	69 680
Publications	4 875	11 470
Événements	10 078	22 118
Communication liée aux campagnes	5 316	9 760
Autres	11 478	11 347
TOTAL GÉNÉRAL	364 570	418 751

Exercice clos le 31 décembre de chaque année